157.

Sabatier

Monsieur l'abbé de la Chambre, chanoine de l'eglise de Chartres, a envoyé à l'académie un mémoire dans lequel il propose d'employer contre les surdités qui ne sont compliquées ni de la crevasse ni de l'ossification du tympan, et contre celles qui ne dépendent pas de la paralysie du nerf auditif, ou qui ne sont pas entretenues par quelque écoulement habituel, des oreilles artificielles exécutées en métal et modelées sur celles de la personne incommodée, de manière qu'elles en imitent parfaitement la grandeur et les contours. Il a joint à ce mémoire deux modèles en fer blanc qui représentent le pavillon extérieur de l'oreille, et une partie du conduit auditif, auxquels tiennent des ressorts et des lames de fer blanc aussi, et qui ne doivent avoir d'autre usage que de les appliquer et de les assujettir avec beaucoup d'exactitude.

Si toutes les surdités qui ne sont point produites par les causes auxquelles mr l'abbé de la Chambre convient que sa machine ne peut apporter de soulagement, venoient du deffaut de ressort du cartilage extérieur de l'oreille, peut-être l'invention qu'il propose pourroit-elle être utile.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

AR carton 34 n° 76

Mais il est vraisemblable qu'elles viennent d'un grand nombre de dé-
-rangemens dans l'organe de l'ouie dont plusieurs sont connus, et dont
beaucoup d'autres ont sans doute échappé aux recherches des anatomistes et
de ceux qui professent l'art de guérir ; de sorte que l'on peut assurer que
les oreilles artificielles de m. l'abbé de la chambre ne pourroient être mises
en usage avec succès que en un très petit nombre de cas. Comme la
construction en est fort délicate, et qu'il faudroit, en suivant les vues de
l'auteur, qu'elles fussent faites sur les personnes mêmes qui sont incommodées de
surdité, je n'ai pas essayé le modèle qui m'a été remis de sa part à l'a-
-cadémie et ne puis les juger d'après leur effet qui m'est inconnu. si
m. l'abbé de la chambre ne trouve pas que les doutes que je viens d'exposer
sur leur efficacité soient bien fondés, il peut lui même faire exécuter
des cornets acoustiques sur quelques sourds aux quels il les croira conve-
-nables, et alors l'académie sera à portée de prononcer sur cet objet
d'une manière plus positive./.